

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-Sept du mois de Décembre à Onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE Jean DAIJARDIN - Mme Cynthia DINANE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à M. Jean DAIJARDIN) - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à M. Laurent BERNIER).

ABSENTS : Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**CREATION DE POSTES AU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

CC-2015-6S-DRH-48

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2015 relative à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant" ;

Considérant que la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés" est reconnue comme une compétence obligatoire des communautés d'agglomération ;

Considérant que le transfert de la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés" vers la Communauté d'agglomération "La Riviera du Levant" doit être effectif au 1^{er} janvier 2016 et que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services concernés sont également transférés ;

Considérant également que pour répondre aux besoins du service ressources humaines, un agent gestionnaire paie et carrière doit être recruté ;

Considérant ainsi qu'il y a lieu de créer au tableau des effectifs les emplois transférés et un poste de gestionnaire paie et carrière.

Le Conseil Communautaire,
Après discussion,

DECIDE :

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Communauté les postes suivants conformément à la nomenclature statutaire de leurs cadres d'emplois, à savoir :

Pour les transferts de personnel

- 16 postes d'adjoint technique de 2e classe à temps complet (dont 1 poste de non titulaire)
- 1 poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (24/35)
- 1 poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (25/35)
- 1 poste d'adjoint technique de 1ere classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet (non titulaire)
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet (30/35)

Pour le recrutement de gestionnaire de paie et carrière

- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet

Article 2 : D'imputer cette dépense au budget de la communauté d'agglomération « La Riviera du Levant » ;

Article 3 : De donner mandat au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 DEC. 2015

Et publication ou notification
le

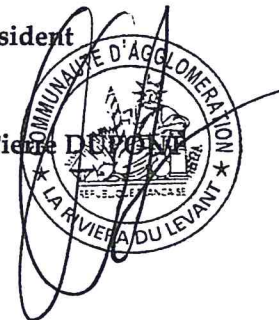
23 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 17 Décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUBOIS



COURRIER ARRIVÉ LE

22 DEC. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

**TABLEAU DES EFFECTIFS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD-EST GRANDE-TERRER "LA RIVIERA DU LEVANT"**

FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS				NON POURVUS	
		TC	TNC	Titulaires		Non Titulaires		TC	TNC
				TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET									
Directeur Général des Services 40 000 à 150 000 Habs	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services 40 000 à 150 000 Habs	A	2	0	0	0	0	2	0	0
Collaborateur de Cabinet	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Chargé de Mission	A	1	0	0	0	0	1	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Administrateur	A	1	0	0	0	0	1	0	0
Directeur	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	4	0	1	0	0	3	0	0
Attaché	A	3	0	2	0	0	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	4	0	2	0	0	2	0	0
TOTAL		19	0	8	0	0	11	0	0
FILIERE CULTURELLE									
Adjoint d'animation de 2e classe	C	0	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL		0	1	0	0	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE									
Directeur des services Techniques	A	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	0	0	0	0

Ingenieur territorial	A	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2è classe	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Technicien territorial	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise Principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2è classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique de 1ere classe	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Adjoint technique de 2è classe	C	16	2	2	0	0	0	0	0	0	16	2
TOTAL		21	2	2	2	0	0	0	0	0	19	2

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet